



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 03_2025_33

L'An deux mil vingt-cinq, le 2 juin 2025, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCAION : 28/05/2025

DATE D'AFFICHAGE : 28/05/2025

Membres élus en fonction : 19 Nombre de présents : 14 Nombre de votants : 17 Quorum : 10

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, Mme Aurélie ADAM, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON, M. Joseph AFONSO, M. Christian TANAÏS, M. Thierry ETIENNE, Jérôme ARMAND.

Excusé(es) représenté(es) : M. Pierre CAMBON procuration à Mme Isabelle FLORY, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à M. Igor TRICKOVSKI, M. Louis BREC procuration à M. Thierry ETIENNE

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : Mme Emeline LESAGE BORDIER, Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : Mme Isabelle ARMAND.

OBJET : PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE AUX ELEVES DU COLLEGE JULES VERNE, HABITANTS LA COMMUNE DE VILLEJUST, DANS LE CADRE DE LEUR VOYAGE EXTRA-SCOLAIRE.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

CONDIDERANT la demande de subvention du collège Jules Verne, de Villebon-sur-Yvette, adressée à Monsieur Le Maire, par mail en date du 06 mai 2025, demandant une participation pour les élèves résidant sur la commune de Villejust pour le financement des voyages latinistes et escalade.

CONSIDERANT que ces voyages concernent 6 élèves de Villejust ;



CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 26 mai 2025;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de verser une participation exceptionnelle aux élèves afin de les aider à réaliser leur voyage à hauteur de 30 euros par élève.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE cette proposition.

DECIDE de verser une participation exceptionnelle afin de financer les voyages scolaires susvisés à hauteur de 30 euros par élève soit un total de 180.00 euros.

DIT que la dépense sera imputée sur le budget de la commune.

DIT que le mandat correspondant sera émis au profit de l'agent comptable du Collège Jules Verne, avenue George Pompidou 91140 Villebon-sur-Yvette.

*Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 02/06/2025*

*Le Maire,
Igor TRICKOVSKI*

